



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N° 3

CIRCULAIRE INDUSTRIES TEXTILE

23 Novembre 2011

FORCE OUVRIÈRE ne signe pas l'accord sur la Formation Professionnelle

Aucune obligation dans les objectifs, les priorités et les moyens

Les négociations sur la Formation Professionnelle dans la branche de l'industrie du textile ont débuté bien avant le rattachement de ce secteur d'activités à la FÉDÉCHIMIE.

Aussi, reprendre cette négociation arrivant à son terme n'a pas été chose facile, vu le contenu de ce projet d'accord sans âme et vide de sens.

À la lecture de celui-ci, qu'elle ne fut pas notre stupéfaction, voire même notre consternation.

En effet, les termes utilisés de manières récurrentes sont : employabilité, GPEC, anticipation participative, incitation et non obligation etc... Tout un « vocable » indigeste pour la FÉDÉCHIMIE et un véritable catalogue au service des patrons.

Pour la Fédéchimie il est nécessaire de rappeler que :

- **La GPEC** ne sert malheureusement dans la plupart des cas qu'aux restructurations, aux seuls prétextes de profitabilité et de rentabilité,
- **L'employabilité**, c'est l'acceptation d'être corvéable et malléable à souhait dans tout type d'emploi pour le même salaire,
- **L'anticipation participative**, c'est insérer les institutions représentatives du personnel dans un processus de gestion pour anticiper les emplois qui pourraient être supprimés demain,
- **La mutation externe à l'entreprise**, c'est travailler dans d'autres entreprises, notamment dans un groupement d'employeur,
- **Favoriser le développement du contrat de professionnalisation** signifie que ceux-ci deviendront la « norme » au détriment des CDI.





Les revendications de la Fédéchimie :

- Suppression des termes GPEC, employabilité, anticipation participative etc...,
- Une véritable évaluation du niveau de qualifications au cours de son parcours professionnel qui serait un véritable « ascenseur social ».
Grace aux signataires de cet accord, le salarié est sûr d'évoluer d'un coefficient au cours de sa carrière, c'est génial...sauf que la CCNIT comporte plus de 250 coefficient avec des écarts salariaux entre ceux-ci de l'ordre du centime d'euro voire même nuls !!!
- Ajouter dans les publics prioritaires, les salariés reconnus inaptes par la médecine du travail,
- Obligation de valoriser le salaire des apprentis,
- Obligation de valoriser la fonction tutorale, ce qui n'est pas le cas dans cet accord,
- Ne pas dévoyer le DIF et ne pas l'intégrer dans le plan de formation.

Pour la **FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**, pour faciliter la négociation, il aurait fallu négocier deux accords différents : un sur tous les moyens de la formation et un autre sur l'OPCA et son fonctionnement.

Cet accord n'aura que peu d'impact dans les entreprises de la branche car les employeurs n'ont aucun impératif, ce qui en soit est très dommageable car la Formation Professionnelle est un levier essentiel dans l'émancipation des travailleurs.

Pour la Fédéchimie, un accord sur la formation professionnelle ne doit comporter que les objectifs, les priorités et les moyens avec des obligations et non pas des incitations.

Pour toutes ces raisons nous ne signerons pas cet accord.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>